



Réussir une démarche de mobilité, c'est intégrer les facteurs de succès !

Comme son nom l'indique, un plan de déplacement entreprise (PDE) vise à rationaliser l'organisation des déplacements liés à l'activité de l'entreprise. C'est une démarche cohérente de planification, volontaire ou obligatoire, et toujours concertée. Ses actions visent à limiter le recours à la voiture individuelle par le développement des offres alternatives : marche, vélo, transports en commun, covoiturage et autopartage. Comment engager une démarche de mobilité et quels sont les pièges à éviter ? Suivez le guide !

Comment procéder ? Les 5 étapes clés

Créez un dispositif de pilotage, de concertation et de communication

Une fois la décision prise d'élaborer une démarche de mobilité, il convient de **nommer un chef de projet** et de constituer son équipe. Les objectifs doivent être définis avant **d'organiser un dispositif de concertation**. Pour mettre tous les atouts de votre côté, prenez contact avec le référent mobilité de l'ADEME Grand Est ou le conseiller mobilité de votre collectivité.

Réalisez une enquête de mobilité

Elle consiste à **recueillir des informations sur les modes de déplacement de vos salariés, fournisseurs et clients** et à **analyser l'accessibilité de votre site**. Vous pouvez également estimer les impacts environnementaux et évaluer les marges d'évolution en matière d'émissions de CO₂.

Dressez un plan d'actions

L'analyse des résultats de l'enquête et du diagnostic d'accessibilité vous permettra de définir vos objectifs et de hiérarchiser les actions à mettre en oeuvre. Les bonnes questions à se poser : **quels déplacements peuvent être réduits, optimisés et transférés vers des modes alternatifs à la voiture individuelle ? Et sous quelles conditions ?**

Mettez les actions en place et veillez à assurer leur pérennité

Vous pouvez **intégrer un réseau de porteurs de projets mobilité** mais aussi créer des passerelles avec d'autres projets de l'entreprise. Pour une efficacité optimale, n'hésitez pas à **travailler avec des experts en conseils mobilité** : bureau d'études, conseiller mobilité de la collectivité ou de l'ADEME...

Elaborez un système de suivi et d'évaluation

Objectifs : quantifier les résultats et les comparer aux standards européens, les diffuser auprès des salariés et **ajuster les actions ou en créer de nouvelles pour améliorer les résultats obtenus**.

5 CONSEILS

Pour bien initier votre projet...

Réaliser un diagnostic pour cerner les objectifs propres à votre structure

Toutes les questions relatives à la thématique et à votre activité doivent être abordées pour établir les priorités. Créer des groupes de travail est conseillé pour recueillir l'avis des publics visés.

Mettre en place un comité de pilotage pour orienter la démarche et fédérer au maximum

Transversal, ce comité doit impliquer les représentants du personnel et/ou du CHSCT pour favoriser l'adhésion de tous les salariés.

Définir un plan d'actions

Qui privilégie une approche multimodale et propose des alternatives crédibles.

Désigner un comité technique pour animer et mettre en place les actions

Ce comité peut s'appuyer sur le conseiller mobilité de la collectivité, le référent transports de l'ADEME ou un bureau d'études. Élément important : informer le personnel que la démarche est soutenue par la direction.

Communiquer

Pour promouvoir et faire vivre votre démarche mobilité.

ET LE FAIRE ABOUTIR DURABLEMENT

Suivre la mise en place du plan d'actions

Des indicateurs simples doivent être mis en place dès le départ et communiqués lors des réunions du comité de pilotage.

Evaluer les résultats obtenus pour réorienter les actions non adaptés

Si les changements apparus ne correspondent pas aux prévisions, le comité technique peut consulter le référent mobilité de l'ADEME, le référent de son territoire ou un bureau d'études.

Etablir des contacts réguliers avec les salariés

Ce sont leurs changements de comportement qui permettront aux objectifs d'être atteints. Des ateliers peuvent être organisés pour recueillir leurs impressions, leurs souhaits...

Echelonner les actions dans le temps

Plutôt que les mettre toutes en place simultanément.

Valoriser le bien-être et la convivialité

Apportés par la démarche.

Témoignage

« J'apprécie l'approche «frugale» de l'entreprise du futur. C'est ma conviction qui porte chaque démarche, comme le plan d'actions sur la mobilité initié en 2014. La direction impulse le changement et met en place les moyens/outils nécessaires. Puis les salariés pilotent eux-mêmes les actions. Pour réussir, il faut procéder étape par étape sans stigmatiser les usagers de la voiture. Dernièrement, nous avons axé notre communication sur le bien-être et la santé au travail. Cela nous a permis d'observer comment les salariés s'approprient ces informations et les mettent en application. »

Marianne Dajon, dirigeante, Altodis

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

